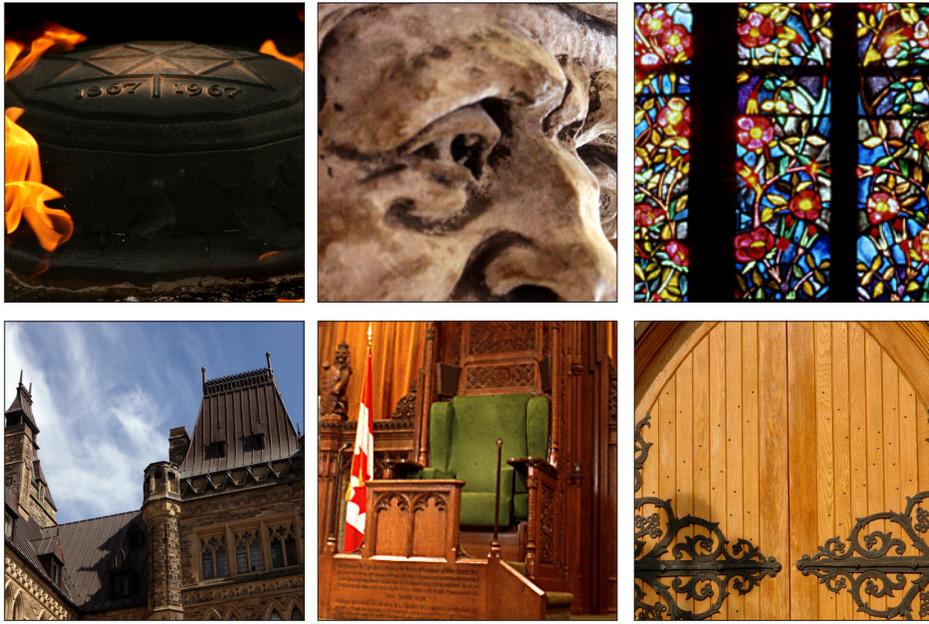




CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019



ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Chef de file en matière d'administration législative qui fournit des services modernes et dynamiques dans un milieu sécuritaire.

NOTRE MANDAT

L'Administration de la Chambre appuie fièrement la Chambre des communes, les députés et l'avancement de la Chambre en tant qu'institution parlementaire. L'Administration de la Chambre fournit aux députés les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et de circonscription.



NOS VALEURS

Le respect du processus démocratique

Nous croyons en l'importance des institutions parlementaires et du processus démocratique, et nous nous employons à les promouvoir et à les faire respecter.

L'équilibre entre la continuité et le changement

Nous préservons la mémoire collective de la Chambre des communes et de ses traditions en favorisant son évolution pour garder le rythme avec la société canadienne, et nous assurons la continuité institutionnelle tout en appuyant les députés à mesure que leurs besoins évoluent.

L'excellence professionnelle

Ensemble, nous nous employons à fournir un soutien novateur, efficace, responsable et impartial en agissant de façon éthique, responsable et intègre.

L'inclusivité

L'Administration de la Chambre instaure un milieu de travail inclusif, où les employés se sentent valorisés et respectés.

À PROPOS DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

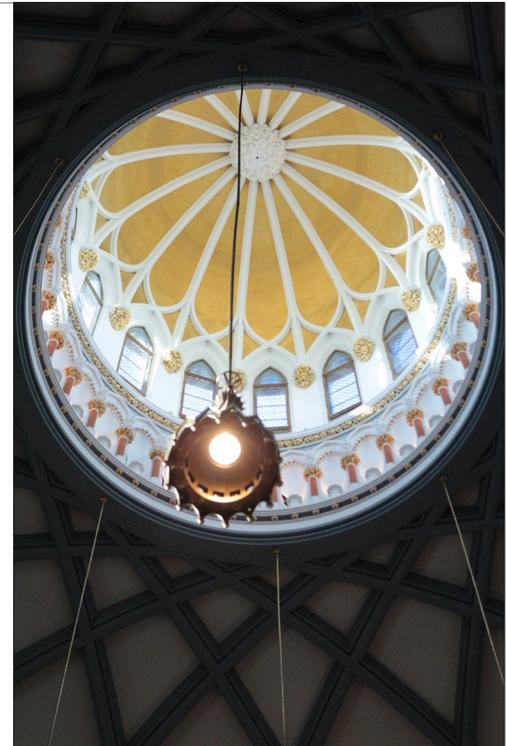
Le Plan stratégique 2016 2019 (ci-après « le Plan ») détermine les grandes orientations pour les trois prochaines années et au-delà.

La grande priorité de l'Administration de la Chambre est le maintien de l'excellence opérationnelle. Ses autres priorités stratégiques pour 2016-2019 sont :

- une technologie et une infrastructure de l'information modernes;
- le renouvellement des espaces de travail et des services connexes;
- l'amélioration de la gestion des urgences et de l'approche en matière de sécurité;
- un personnel mobilisé, qualifié et productif.

Le Plan est un document évolutif pouvant être modifié pour que l'Administration de la Chambre soit en mesure de répondre aux besoins changeants des députés qu'elle sert.

Les progrès réalisés par rapport au Plan font l'objet d'un suivi constant et d'un rapport à la fin de chaque année.



L'excellence
opérationnelle

Technologie et
infrastructure
de
l'information
modernes

Renouvellement
des espaces
de travail et
des services
connexes

Amélioration
de la gestion
des urgences et
de l'approche
en matière
de sécurité

Personnel
engagé,
qualifié et
productif

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

La plus haute priorité de L'Administration de la Chambre est d'appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Elle poursuivra donc ses efforts pour favoriser une forte culture de service avec un souci constant d'amélioration.

Les services sont offerts par les secteurs administratifs suivants :

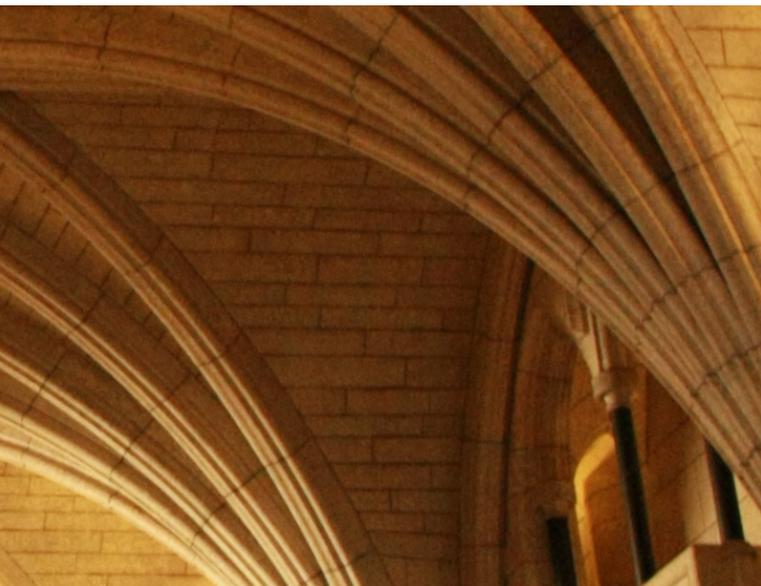
- Les Services de la procédure (SP) fournissent un éventail complet de services procéduraux et législatifs au Président, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre des communes. Ces services consistent notamment à établir l'ordre du jour officiel de la Chambre, à tenir à jour les documents et les dossiers de la Chambre, à assurer la gestion des affaires émanant des députés et l'administration du Programme des pages du Parlement. Les SP fournissent aussi aux comités l'essentiel des services de soutien administratif et des conseils en procédure. Pour ce faire, ils offrent notamment une expertise législative à l'étape du comité et à celle du rapport, des services de recherche et de la formation en matière de procédure et d'usages parlementaires. En outre, les SP coordonnent la participation des députés aux activités internationales et interparlementaires; ils produisent de l'information parlementaire précise et en temps opportun en se chargeant notamment de la publication des délibérations et des témoignages de la Chambre et de ses comités; et ils préservent et documentent des artefacts représentatifs qui font la chronique de l'histoire du Parlement du Canada. Enfin, ils offrent une infrastructure technique et administrative à la Tribune de la presse parlementaire canadienne.
- Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire (BLCP) fournit un éventail exhaustif de services juridiques et législatifs au Président, au Bureau de régie interne, aux députés, aux comités de la Chambre, à la greffière et à l'Administration de la Chambre. Le BLCP assiste aussi les députés dans la rédaction de projets de loi et d'amendements, et peut représenter ces derniers ou la Chambre dans le cadre de procédures judiciaires pouvant porter atteinte à leurs privilèges et immunités parlementaires.
- Les Opérations de la Cité parlementaire (OCP) fournissent aux députés et à l'Administration de la Chambre des services de soutien opérationnel modernes et efficaces afin d'assurer un milieu de travail fonctionnel. Cela comprend la prestation de services dans divers domaines comme les métiers, les services aux locataires, l'allocation des pièces, les services de traiteur et de restauration, les services postaux et de messagers, les services de transport, les services d'impression et d'expédition, ainsi que les services d'entretien et de manutention du matériel.





- Les **Services de l'information (SI)** planifient, mettent en place et maintiennent des services de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI) pour les députés et l'Administration de la Chambre. Les SI sont aussi responsables de la planification à long terme en matière de GI/TI et des locaux dans le contexte des travaux de rénovation des installations.
- Les **Services des finances (SF)** offrent à l'Administration de la Chambre, aux députés et à leur personnel des services consultatifs et du soutien opérationnel dans les domaines de la planification financière et des politiques, de la gestion financière et de la gestion du matériel et des contrats.
- Les **Services en ressources humaines (SRH)** offrent des services de soutien intégrés à valeur ajoutée dans les domaines de la gestion des talents, des relations avec les employés, de la paie et des avantages sociaux, de la santé et de la sécurité au travail et de l'efficacité organisationnelle.
- Le **Bureau de la sécurité institutionnelle (BSI)** est chargé de la sécurité dans la Chambre des communes, de la tenue d'enquêtes, de la coordination de l'accès des visiteurs et de l'accès aux événements, de la délivrance des accréditations de sécurité, de la sensibilisation en matière de sécurité et de l'administration des services de stationnement. De plus, le BSI conçoit et met en œuvre à l'échelle de la Chambre les politiques, normes et processus administratifs visant la prévention et la détection des risques et des menaces, et les interventions en matière de sécurité.

Pour exercer ces fonctions, les secteurs administratifs profitent de l'appui des Communications corporatives, de Planification et gestion de la continuité des opérations ainsi que d'Audit interne qui relèvent du Bureau du greffier.



TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION MODERNES

*D*es technologies de l'information (TI) solides et un système de gestion de l'information (GI) fiable sont garants du bon fonctionnement de toute organisation fondée sur le savoir. Par conséquent, l'Administration de la Chambre veillera à répondre aux besoins changeants en matière de GI et de TI des députés et des employés grâce aux initiatives suivantes.

Remplacer des systèmes utilisés à l'échelle de l'organisation : le Système de gestion des ressources humaines et le Système de gestion financière

On prévoit le remplacement de plusieurs systèmes utilisés à l'échelle de l'organisation qui permettent à l'Administration de la Chambre d'effectuer ses activités quotidiennes. L'Administration de la Chambre profitera de l'occasion pour mieux intégrer la planification et l'affectation de ses ressources, tout en réduisant le coût total de possession.

Mettre en place un milieu de travail mobile pour les députés et l'Administration de la Chambre

Au Canada comme à l'étranger, l'utilisation d'Internet et des appareils mobiles est en hausse, et les députés s'acquittent de leurs fonctions en ayant de plus en plus recours à ces technologies. Pour répondre à la demande, l'Administration de la Chambre rendra tous les documents et applications opérationnels accessibles à partir des appareils mobiles institutionnels (ordinateurs portatifs, tablettes et téléphones intelligents).

Élaborer et mettre en place des systèmes, des outils et des processus pour l'information numérique

Améliorer et accroître l'accès à l'information représente un défi pour toute organisation, mais il s'agit aussi d'un facteur clé pour garantir l'efficacité des milieux de travail mobiles. Pour tenir compte des possibilités et des enjeux liés à l'information parlementaire et organisationnelle, l'Administration de la Chambre va consolider les modes de stockage de l'information numérique et améliorer les moyens d'accéder à l'information et de l'échanger.





RENOUVELLEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL ET DES SERVICES CONNEXES

*L*es nouveaux besoins du Parlement en matière d'espace, la protection des édifices patrimoniaux et la nécessité de moderniser l'infrastructure technique sont autant de facteurs qui ont poussé le Parlement et le gouvernement du Canada à élaborer un plan de réhabilitation et de réfection à long terme appelé la Vision et le plan à long terme.

Parmi les principales étapes qui seront franchies au cours des trois prochaines années, soulignons la réouverture de l'édifice Wellington et de l'édifice de l'Ouest, ainsi que la fermeture de l'édifice du Centre.

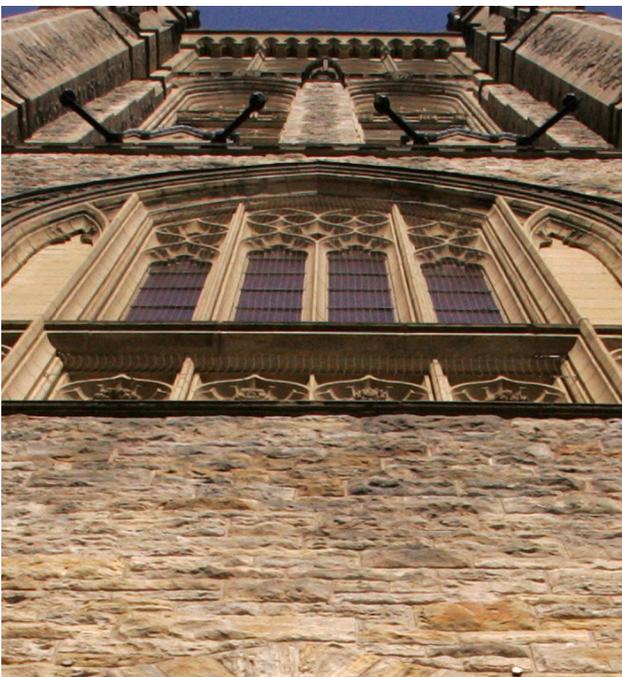
L'Administration de la Chambre supervise la mise en œuvre des initiatives de réhabilitation pour la Cité parlementaire. Ces travaux offrent une occasion de trouver de nouvelles façons d'offrir des services de soutien afin de répondre aux besoins d'un Parlement en constante évolution, tout en préservant son caractère patrimonial et ses traditions.

Exécuter la Vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire en tenant compte des nouvelles priorités stratégiques

Les initiatives de réhabilitation sont en cours depuis un certain temps déjà et ont d'importantes répercussions sur l'ensemble des activités et des processus parlementaires. L'Administration de la Chambre veillera à la prise en compte et au respect des nouveaux besoins au fur et à mesure que ces grands projets de construction se poursuivront.

Concevoir des moyens novateurs d'offrir des services aux députés et d'optimiser l'utilisation des ressources

Compte tenu du renouvellement de nombreux espaces de travail parlementaires et de changements au cadre opérationnel et à la structure organisationnelle de l'Administration de la Chambre, de nouveaux moyens d'offrir des services de soutien aux députés seront élaborés. Par exemple, il faudra revoir les procédures protocolaires en raison du déménagement prochain de la Chambre des communes et de la salle du Sénat dans des locaux temporaires. Mentionnons également l'élaboration et la mise en place d'un modèle de soutien logistique commun pour les réunions et les activités, ainsi que d'une norme commune et d'une approche novatrice pour l'aménagement des espaces de travail.





AMÉLIORATION DE LA GESTION DES URGENCES ET DE L'APPROCHE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La nature changeante des menaces à la sécurité physique et technologique constitue un véritable défi pour toute organisation. L'Administration de la Chambre s'efforcera d'atténuer les risques tout en veillant à ce que le Parlement demeure accessible et sûr en misant sur la collaboration, la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence.

Établir des partenariats de travail avec le Service de protection parlementaire et les autorités policières

L'Administration de la Chambre officialisera sa relation avec le Service de protection parlementaire en veillant à ce que les ententes sur les niveaux de service soient en place dans divers secteurs de service. Les travaux entrepris pour préciser les rôles et responsabilités à l'égard de la sécurité sur la Colline et dans les circonscriptions se poursuivront également.

Améliorer la communication avec tous les intervenants en ce qui concerne les nouvelles approches en matière de sécurité physique et de technologie de l'information (TI)

L'Administration de la Chambre améliorera la gestion de la sécurité et réduira les risques au minimum grâce à une sensibilisation accrue des députés et des employés à cet égard. L'amélioration continue des programmes de sensibilisation à la sécurité physique et à la sécurité de la TI demeure prioritaire.

Renforcer notre capacité de prévention, d'intervention et de gestion en cas de perturbations

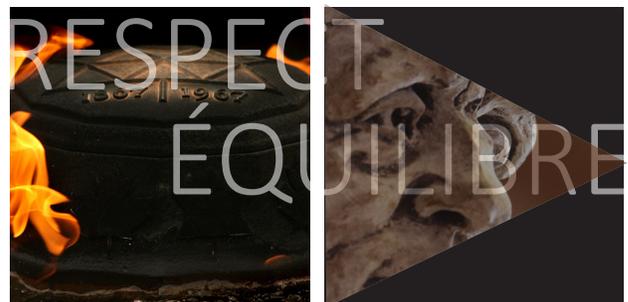
L'Administration de la Chambre poursuivra la consolidation de sa capacité en matière de gestion de crise et de continuité des opérations par le renforcement des activités et de la formation sur la résilience organisationnelle. Elle s'emploiera en outre à trouver des solutions de sécurité expressément pour assurer la protection des députés à l'extérieur de la Cité parlementaire.

Améliorer la posture de sécurité de la TI au sein de l'organisation

Une plus grande dépendance à l'égard de l'infrastructure de la TI et d'Internet s'accompagne de risques accrus pour la sécurité des réseaux et de l'information. Pour atténuer ces risques, l'Administration de la Chambre renforcera davantage ses relations avec ses partenaires externes en sécurité de la TI, et elle élargira l'application de ses politiques, de ses processus et de son infrastructure de sécurité aux bureaux de circonscription.

Terminer la mise en place du Système de notification en cas d'urgence

La capacité de communiquer rapidement auprès d'un grand nombre d'intervenants lors d'une urgence est une composante essentielle de l'intervention en cas d'incident. Par conséquent, l'Administration de la Chambre poursuivra son travail pour assurer le déploiement complet du Système de notification en cas d'urgence (SNU) du Parlement et veillera à ce qu'il soutienne efficacement les processus de gestion de crise.



● PERSONNEL MOBILISÉ, QUALIFIÉ ET PRODUCTIF

La plus grande force de l'Administration de la Chambre est sa main-d'œuvre hautement qualifiée. Pour retenir celle-ci, l'organisation mettra en place des initiatives de mobilisation, de planification de la relève et de gestion du rendement à l'échelle de l'organisation.

Solliciter davantage la participation des employés au titre des attentes en matière de rendement, de l'efficacité des communications et de la collaboration

L'Administration a effectué son tout premier sondage sur la mobilisation des employés en 2014. Les résultats du sondage ont été positifs et ont démontré un profond engagement de la part des employés, mais ils ont toutefois permis de dégager quelques points à améliorer. C'est la raison pour laquelle l'Administration de la Chambre procédera, en consultation avec les employés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action dans trois secteurs prioritaires : les attentes en matière de rendement, l'efficacité des communications et la collaboration.

Établir une approche souple de gestion de la relève pour l'ensemble de l'organisation

L'Administration de la Chambre mettra en œuvre un programme organisationnel de gestion de la relève pour assurer le maintien d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Adopter une approche moderne et cohérente, applicable à l'ensemble de l'organisation, en matière de gestion du rendement et d'apprentissage et de perfectionnement

L'Administration de la Chambre adoptera une nouvelle approche à l'égard de l'apprentissage et procédera en outre à une refonte de ses programmes et activités afin de favoriser une culture d'apprentissage. Le programme de gestion du rendement sera aussi revu afin de mieux faire cadrer les fonctions et les objectifs des employés avec ceux de l'organisation.

Être un employeur de choix

L'Administration de la Chambre posera sa candidature en vue d'être reconnue comme un employeur de choix, d'une part pour réitérer la grande satisfaction exprimée par ses employés et, d'autre part, pour continuer à recruter les meilleurs talents de toutes les régions du Canada.

